

Stages et apprentissage

La Ville de Saint-Herblain accueille au sein de ses services des stagiaires, des apprentis...

Accueil de stagiaires

La Ville de Saint-Herblain accueille au sein de ses services des élèves et étudiants qui effectuent un stage dans le cadre de leur cursus scolaire, ou des personnes en formation professionnelle, demandeurs d'emploi inscrits dans les stages de formation agréés par l'État ou la région. Les stages dont la durée est égale ou supérieure à 2 mois sont gratifiés. Par ailleurs, la Ville de Saint-Herblain propose, au sein de ses directions, des stages à destination des élèves de troisième issus en priorité des collèges herblinois. Ces stages, d'une durée d'une semaine, permettent de se familiariser avec le milieu professionnel mais ont également pour but d'aider les jeunes dans leurs choix d'orientation. L'organisation et le fonctionnement de la Ville sont présentés en début de stage. Les secteurs concernés : la culture, le sport, la petite enfance, les ressources humaines.

Apprentissage

Les compétences et niveaux diversifiés des agents de la ville de Saint Herblain permettent de former les jeunes à tous les niveaux de diplômes, du CAP au diplôme d'ingénieur.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de droit privé, par lequel la ville s'engage, outre le versement d'un salaire à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle théorique et pratique, dispensée pour partie dans la collectivité et pour partie en centre de formation d'apprentis. L'apprenti(e) s'oblige en retour, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat (de 1 à 3 ans), et à suivre la formation dispensée en centre de formation d'apprentis (CFA) et en entreprise.

La Ville accueille 13 apprentis par an notamment dans les secteurs suivants :

- Réseaux et communications
- Métiers de l'audiovisuel
- Métiers du livre
- Mécanique
- Espaces verts
- Petite enfance
- Communication
- Administratif

Les recrutements ont lieu début juin, le jeune doit être inscrit au préalable auprès d'un CFA (centre de formation des apprentis) correspondant au diplôme préparé

Envoyer une demande de stage ou d'apprentissage

- par voie postale en adressant votre candidature (lettre de motivation - curriculum vitae – diplôme) à : Monsieur le Maire, BP 50167 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX
- ou par mail à contact@saint-herblain.fr

[Consulter les offres de stage ou d'apprentissage \(/La-Ville/L-institution/La-Ville-recrute/Consulter-les-offres-d-emploi\)](#) dans la rubrique offres d'emploi